REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°7080 Mardi 26 Mars 2024 www.cmf.tn 29ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

ENNAKL AUTOMOBILES 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

HL 2024-1 3

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 22/02/2024*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2023

- **FCPR AZIMUTS**
- **FCPR SWING**
- **FCPR SWING2**

ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

- **SICAV AXIS TRESORERIE**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : ZONE Industrielle La Charguia II BP 129 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société ENNAKL Automobiles sont invités à l'Assemblée Générale Elective qui aura lieu le **17 avril 2024 à 9 H** au Siège social : zone industrielle Charguia II-1080 cedex : BP 129 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens au conseil d'administration pour un mandat de trois ans (2024-2025-2026) qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

La liste des candidats retenus accompagnés des informations prévues à l'article 22 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires sur le site https://www.ennakl.com/ et au siège de la société ENNAKL Automobiles.

N/B : Est considéré comme actionnaires minoritaires, tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus de 5% du capital.

2024 – AS – 0230

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2024, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « HL 2024-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :
L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **25/04/2023** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2023 et 2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/02/2024** a décidé d'émettre un emprunt obligataire dont les modalités et les conditions sont les suivantes :

a. Montant de l'emprunt obligataire	: 40 000 000 dinars ;
b. Nominal de l'obligation	: 100 dinars par Obligation ;
c. Forme d'Obligation	: Les obligations sont nominatives ;
d. Prix d'émission	: 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
e. Taux d'intérêt	Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux différents selon la catégorie : ▪ Catégorie A : taux fixe de 10,70% brut l'an ; ▪ Catégorie B : taux variable de TMM+2,65% brut l'an.
f. Durée	5 ans pour les deux catégories A et B ;
g. Amortissement normal	: Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :
L'emprunt obligataire « HL 2024-1 » est d'un montant de 40 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **HL 2024-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :
Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/03/2024** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **26/04/2024**.
Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/04/2024**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :
Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2024** auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission :
Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2024-1 ».
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse), mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :
Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/04/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/04/2024**.

Date de règlement :
Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans :
Taux fixe : Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans :
Taux variable : Taux du Marché Monétaire **(TMM publié par la BCT) +2,65%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 265 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'**avril de l'année N-1** au mois de **mars de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :
Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B.
L'emprunt sera amorti en totalité le **26/04/2029** pour les deux catégories A et B.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/04/2025** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :
Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la catégorie A, ce taux est de **10,70%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :
La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **février 2024 à titre indicatif**, qui est égale à **7,998%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,648%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,65%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :
Durée totale :
Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2024-1 » sont émises sur une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

Durée de vie moyenne :
Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :
La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de la catégorie A de cet emprunt est de **2,6403 années**.

Garantie :
Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :
Le **11/10/2023**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à « Hannibal Lease » à « **B+(tun)** » avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à « **B (tun)** ».

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :
https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712

Notation de l'émission :
L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **23/02/2024**, une notation **provisoire** à long terme « **B+ (EXP) (tun) »** à l'emprunt obligataire « **HL 2024-1** ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :
L'emprunt obligataire « HL 2024-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de MAC SA, intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance -1053- Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :
Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :
Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N° 96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 34 de la loi de finance 2024, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 ou au titre des bons du trésor assimilables émis par l'état dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **HL 2024-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :
Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander l'admission de l'emprunt obligataire « **HL 2024-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**HL 2024-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :
Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **13/03/2024** sous le **n°24/1123**, du document de référence « HL 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **04/03/2024** sous le **n°24/001** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2024, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024.

La note d'opération ainsi que le document de référence « HL 2024 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman –Les Berges du Lac–1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/04/2024.

2024 – AS – 0193

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	118,171	118,191
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	164,578	164,609
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	135,905	135,929
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	147,830	147,859
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	141,205	141,224
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	144,772	144,801
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	135,763	135,050
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,604	54,614
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,042	40,050
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	136,250	136,276
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	119,352	119,374
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	119,149	119,172
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,078	21,083
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	145,267	145,297
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	140,807	140,874
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,483	13,485
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	202,509	202,548
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,305	13,306
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	114,536	114,571
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	118,827	118,851
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,539	16,542
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	104,443	104,472
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,222	2,225
	SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,134	72,143
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,427	149,447
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	109,712	109,490
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	125,997	126,017
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	156,693	156,689
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	592,673	592,698
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	139,422	140,197
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	195,845	197,112
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	105,668	105,593
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	146,097	145,984
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	177,015	176,916
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	161,195	161,145
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,056	24,996
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,295	105,546
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,090	1,090
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,090	1,089
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 538,291	2 547,652
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	232,512	235,912
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,161	3,203
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,834	2,867
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	49,317	48,752
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,455	1,457
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,235	1,235
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,233	1,228
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	15,605	15,720
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,496	11,623
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	15,487	15,642
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 157,103	5 175,013
	SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	93,917	94,041
	FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,225	1,226

OPCVM DE DISTRIBUTION

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,012	114,035
56	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,038	103,054
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	110,684	110,705
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,128	108,151
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	109,550	109,571
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,131	113,153
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	109,889	109,909
62	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	107,451	107,471
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	110,645	110,663
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	111,642	111,665
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,159	109,170
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	102,743	102,761
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	107,850	107,870
68	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,417	109,427
69	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	107,472	107,491
70	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	103,950	103,979
71	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	111,396	111,415
72	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	107,012	107,030
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
73	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,345	116,356
74	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	109,356	109,413
75	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,283	113,305
76	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	107,851	109,908	109,936
77	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 031,728	1 031,937
78	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 120,771	10 123,743
	FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	112,869	113,036
80	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	101,507	101,600
	SICAV MIXTES							
81	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	57,989	58,125
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	114,186	113,875
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,284	18,278
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	321,195	321,598
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 309,162	2 308,369
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,269	69,509
87	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,595	55,717
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	109,078	109,082
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,744	10,756
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,068	17,071
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,452	17,439
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,477	15,447
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,377	106,492
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	87,719	88,186
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	91,930	92,420
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,180	107,087
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	99,003	99,136
98	FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,069	11,064
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	96,663	96,867
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	76,291	76,164
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	89,134	88,982
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	125,147	125,989
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	152,932	154,041
104	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08			156,449	155,739	155,879
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	197,832	197,851
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	187,769	187,888
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	184,358	184,812
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	24,994	24,982
109	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 316,907	10 430,577
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	138,096	137,952
111	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	97,679	97,525
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 943,628	4 987,113
113	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,736	10,828	10,930
114	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	174,041	174,375
115	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 308,853	11 401,227
116	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 598,717	10 635,954
117	FCP JASMINS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 981,672	10 252,576
118	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 238,586	10 303,825
119	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	10 503,745	10 720,250	10 765,452
120	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,237	10,144
	FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	123,357	123,690
	FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
122	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 020,758	1 026,387

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

DERNIERE MISE A JOUR : 22/02/2024

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société « BTK LEASING » en « BTK Leasing & Factoring », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebia S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

DERNIERE MISE A JOUR : 22/02/2024

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ère étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMINS 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 22/02/2024

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 22/02/2024

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée
(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF
(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 22/02/2024

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	**Adresse**
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

DERNIERE MISE A JOUR : 22/02/2024

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 18 mars 2024

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE « FCPR AZIMUTS »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partner,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **33 689 979 DT** et une valeur liquidative égale à **1 122,999 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

FMBZ KPMG Tunisie, Société anonyme, de droit tunisien, membre tunisien de l'organisation mondiale KPMG, constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Capital social : 900 000 DTN
Matricule fiscal : 810663 T/A/M/000
Identifiant Unique RNE : 810663T

Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier,

nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2022.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AZIMUTS des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le Commissaire aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Mohamed HZAMI

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6,Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.:810663T/A/M/000 - RC.:B148992002
Tél:71 19

ANNEXE 1

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIF	Note	31-12-2023	31-12-2022
AC 1 - Portefeuille titre	**AC1**	**31 192 785**	**31 040 127**
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		24 719 948	25 001 338
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 101 064	1 751 663
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		**27 821 013**	**26 753 002**
b - Obligations et valeurs assimilées		2 500 000	3 440 000
c - Autres valeurs		871 773	847 125
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	**AC2**	**1 990 945**	**630 696**
a - Placements monétaires		1 989 160	500 000
b - Disponibilités		1 785	130 696
AC 3 - Créances d'exploitation	**AC3**	710 376	207 040
AC 4 - Autres actifs	**AC4**	14 680	31 512
TOTAL ACTIF		**33 908 787**	**31 909 374**
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	**PA1**	202 206	28 844
PA 2 - Autres créditeurs divers	**PA2**	16 602	52 023
TOTAL PASSIF		**218 808**	**80 867**
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	**CP 1**	**32 822 674**	**31 754 663**
a - Capital		30 003 000	30 003 000
b- Sommes non distribuables de l'exercice		2 819 674	1 751 663
CP 2 - Sommes distribuables	**CP 2**	**867 304**	**73 844**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		73 845	305 612
b- Sommes distribuables de l'exercice		793 459	(231 768)
ACTIF NET		**33 689 979**	**31 828 507**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**33 908 787**	**31 909 374**

ANNEXE 2
ETATS DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	31-12-23	31-12-22
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	**PR 1**	**1 491 816**	**414 351**
a- Dividendes		800 776	380 779
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		670 137	16 670
c- Revenus des titres d'OPCVM		20 902	16 901
PR 2 - Revenus des placements monétaires	**PR 2**	51 616	99 857
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**1 543 431**	**514 208**
CH 1 - Charges de gestion des placements	**CH 1**	731 607	725 540
REVENU NET DES PLACEMENTS		**811 824**	**(211 332)**
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	**CH 2**	18 365	20 436
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**793 459**	**(231 768)**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**793 459**	**(231 768)**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 068 011	1 423 193
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**1 861 471**	**1 191 425**

ANNEXE 3
Etats de variation de l'actif net
Exercices clos le 31 décembre 2023
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	31-12-22
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	**1 861 471**	**1 191 425**
a - Résultat d'exploitation	793 459	(231 768)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 068 011	1 423 193
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**0**	**0**
a- Souscriptions libérées	**0**	**0**
a-1 Souscriptions libérées Part A	0	0
a-2 Souscriptions libérées Part B	0	0
Capital		**0**
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	**0**	**0**
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	**1 861 471**	**1 191 425**
AN 4 - ACTIF NET		
a- en début d'exercice	31 828 507	30 637 082
b- en fin d'exercice	33 689 979	31 828 507
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)		
PART A Souscrits et libérées		
a- en début d'exercice	30 000	30 000
b- en fin d'exercice	30 000	30 000
PART B Souscrits		
a- en début d'exercice	300	300
b- en fin d'exercice	299	300
VALEUR LIQUIDATIVE PART A	**1 122,999**	**1 060,950**
VALEUR LIQUIDATIVE PART B	0	0
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISEE	**5,848%**	**3,889%**

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCPR AZIMUTS est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.
Le Fonds a été créé en mars 2017 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.
Le montant projeté du fonds a été fixé à 30 003 000 DT, divisé en 30 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 300 parts B d'un montant nominal de 10 DT chacune.

Au 31 décembre 2023 le montant souscrit du fonds s'élève à 30.003.000 DT et a été totalement libéré.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

ATTIJARI BANK a été désigné dépositaire des titres et des fonds du FCPR AZIMUTS.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR AZIMUTS est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – Exercice social

Conformément à la note IV.5 du prospectus d'émission du fonds,
L'exercice comptable commencera à courir à compter de la date de constitution du Fonds, pour s'achever le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le fonds a été constitué.
La durée de l'exercice comptable sera ensuite de douze mois. Il commencera le 1er janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.
Le dernier exercice se terminera avec la liquidation du fonds.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.
Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.
Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.
Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.
La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.
Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2023, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.
Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.
La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

Note Bilan : AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins-value latente	Valeur au 31/12/2023	% actif net	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote						
POWER CELL	7 935	1 500 000	0	1 500 000	4,45%	25,00%
BK FOOD (a)	53 282	2 499 991	5 669 205	8 169 196	24,25%	5,43%
GENIE COMPOSITE ETUDE ET REALISATION	136 000	2 550 000	1 350 000	3 900 000	11,58%	14,17%
Be WIRELESS SOLUTIONS	27 861	278 610	1 337 864	1 616 474	4,80%	19,55%
ENOVA ROBOTICS	42	1 766 355	0	1 766 355	5,24%	11,76%
MITIGAN CIB (b)	16 000	2 000 000	(686 162)	1 313 838	3,90%	18,23%
STIP (c)	1 500 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	11,28%
TUNISIA FRESH SEASON (d)	2 500 000	2 500 000	(1 869 842)	630 158	1,87%	17,84%
ICOMPASS (e)	4 286	1 200 000	(1 200 000)	0	0,00%	30,00%
INTIGROW	43 421	1 250 000	0	1 250 000	3,71%	20,00%
SPTK	317 500	3 175 000	0	3 175 000	9,42%	48,85%
HERBIOTECH AROMA	195 092	4 499 992	0	4 499 992	13,36%	48,31%
Sous-Total		**24 719 948**	**3 101 064**	**27 821 013**		
Autres valeurs, avances en comptes courants associées						
POWER CELL		183 000	0	183 000	0,54%	
SPTK		325 000	0	325 000	0,96%	
Sous-total		**508 000**	**0**	**508 000**		
Titres des OPCVM						
ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV		363 773	0	363 773	1,08%	
Sous-total		**363 773**	0	**363 773**		
Les obligations de sociétés et valeurs assimilées (b)						
ENOVA ROBOTICS		1 500 000	0	1 500 000	4,45%	
SPTK		1 000 000	0	1 000 000	2,97%	
Sous-total		**2 500 000**	**0**	**2 500 000**		
Total		**28 091 721**	**3 101 064**	**31 192 785**		

(a) : Titres BKFOOD, GCER et BWS sont valorisés par rapport à une transaction récente

(b) : Titres MITIGAN CIB sont valorisés à leur valeur mathématique.

(c) : Les titres STIP sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(d) : Titres Tunisia Fresh Season sont valorisés à leur valeur mathématique

(e) : Titres ICOMPASS sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

Les autres sociétés ont été valorisées au coût d'investissement

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
a - Placements monétaires	1 989 160	500 000
b - Disponibilités	1 785	130 696
Total	**1 990 945**	**630 696**

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 correspond au solde bancaire du compte ATTIJARI BANK qui s'élève à 130 696 DT.

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
ATTIJARI BANK	1 785	130 696
Total	**1 785**	**130 696**

AC 3 - Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
Intérêts à recevoir	710 376	207 040
Total	**710 376**	**207 040**

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
Produits à recevoir sur placement à terme	14 680	31 512
Total	**14 680**	**31 512**

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
Rémunération du gestionnaire à payer	178 406	5 044
Rémunération du dépositaire à payer	23 800	23 800
Total	**202 206**	**28 844**

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
Honoraires du commissaire aux comptes	13 064	28 169
Redevance CMF	3 373	3 212
Retenue à la source à payer	0	20 376
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	165	267
Total	**16 602**	**52 024**

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Désignation	31-12-23
Capital libérée au 31 décembre 2022	30 003 000
Montant Parts A souscrites et libérés	30 000 000
Nombre de parts A souscrites et libérés	30 000
Nombre de porteurs de parts A	9
Montant Parts B souscrites	3 000
Nombre de parts B souscrites	300
Nombre de porteurs de parts B	5
Souscriptions Libérées	**0**
Montant Parts A libérées	0
Nombre de parts A libérées	0
Nombre de porteurs de parts A	0
Montant Part B libérées	0
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
Rachats effectués (En Nominal)	**0**
Autres mouvements	**2 819 674**
Frais de négociation	
Différences d'estimation (+/-)	2 819 674
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	
Droit de sortie	
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	
Capital au 31 décembre 2023	**32 822 674**
Nombre de parts A émises	30 000
Nombre de parts B émises	300
Nombre de porteurs de parts A	9
Nombre de porteurs de parts B	5
Taux de rendement annuel	**5,840%**

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique dont le montant s'élève à 1 491 815 DT se détaille comme suit :

Désignations	31-12-2023	31-12-2022
Dividendes "BK FOOD"	543 476	194 479
Dividendes "GCER"	244 800	176 800
Jetons de présence	12 500	9 500
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	20 902	16 901
REVENUS DES CCA STE POWER CELL	14 640	14 640
REVENUS DES OCA STE BWS	606 746	0
REVENUS DES C.C.A STE SPTK	48 751	2 030
Total	**1 491 815**	**414 350**

PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique dont le montant s'élève à 99 857 DT correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20%.

Type de placement	31-12-2023	31-12-2022
Intérêts sur certificat de dépôt	32 693	83 234
Intérêts compte istithmar	17 355	8 186
Intérêts créditeurs	1 568	5 348
Total	**51 616**	**96 768**

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR AZIMUTS.

Le total de ces charges s'élève au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
Rémunération du gestionnaire	707 806	701 736
Rémunération du dépositaire	23 801	23 804
Total	**731 607**	**725 540**

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
Honoraires du commissaire aux comptes.	13 810	15 708
Redevance CMF.	3 344	3 095
Autres rémunérations d'intermédiaire & honoraires	0	134
Autres frais	1 211	1 499
Total	**18 365**	**20 436**

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31-12-23
Revenus des placements	51,448
Charges de gestion des placements	24,387
Revenus nets des placements	**27,061**
Autres produits	
Autres charges	0,612
Résultat d'exploitation (1)	**26,449**
Régularisation du résultat d'exploitation	
Sommes distribuables de l'exercice	**26,449**
Variation des plus (ou moins) values potentielles	35,600
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	**35,600**
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	62,049
Résultat non distribuable de l'exercice	93,989
Régularisation du résultat non distribuable	(1,000)
Sommes non distribuables de l'exercice	93,989
Distribution de dividende	(1,000)
Valeur liquidative	**1 122,999**

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR AZIMUTS est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR AZIMUTS aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative commerciale comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds lui sera versée à la fin de chaque trimestre.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

ATTIJARI BANK est le dépositaire des actifs de FCPR AZIMUTS en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et ATTIJARI BANK.

A ce titre le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR AZIMUTS et ouvrira au nom FCPR AZIMUTS un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR AZIMUTS.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR AZIMUTS.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR AZIMUTS et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR AZIMUTS à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l 'exercice de son contrôle le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF) ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0 1%H T du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT et supérieure à 20.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés annuellement et à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités et de préinvestissement des sociétés cibles qui feront l'objet d'une instruction devant le comité d'investissement.

Dans le cadre de l'examen par le comité d'investissement des dossiers le gestionnaire lui facturera un montant maximal de 50.000 DT par année au titre des frais d'étude d'opportunités et de préinvestissements ou de pré-désinvestissement et assumera l'excèdent en cas de dépassement de ce montant.

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 18 mars 2024

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE « FCPR SWING »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque **« SWING »** qui comprennent le bilan au **31 décembre 2023**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **6 616 985 DT** et une valeur liquidative égale à **764,679 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque **« SWING »** au **31 décembre 2023**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

FMBZ KPMG Tunisie, Société anonyme, de droit tunisien, membre tunisien de l'organisation mondiale KPMG, constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Capital social : 900 000 DTN
Matricule fiscal : 810663 T/A/M/000
Identifiant Unique RNE : 810663T

Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **SWING** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **SWING** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **SWING** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **SWING** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **SWING** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **SWING** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2023.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR SWING des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le Commissaire aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Mohamed HZAMI

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6,Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.:810663T/A/M/000 - RC.:B148992002
Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320
E-mail:in fo@kpmg.com

ANNEXE 1

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIF	Note		31-12-23	31-12-22
AC 1 - Portefeuille titre	AC1		**6 249 826**	**8 450 946**
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			16 433 840	16 433 840
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés			(11 448 205)	(9 247 085)
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			**4 985 635**	**7 186 755**
Obligations et valeurs assimilées			0	0
Plus ou moins-values des obligations et valeurs assimilées			0	0
b - Obligations et valeurs assimilées			**0**	**0**
Autres valeurs			1 100 025	1 100 025
Plus ou moins-values des autres valeurs			164 166	164 166
c - Autres valeurs			**1 264 191**	**1 264 191**
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2		**19 596**	**320 326**
a - Placements monétaires			0	300 000
b - Disponibilités			19 596	20 326
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3		319 452	200 630
AC 4 - Autres actifs	AC4		60 627	60 627
TOTAL ACTIF			**6 649 500**	**9 032 529**
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1		23 890	11 946
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2		10 570	28 498
TOTAL PASSIF		0	**34 461**	**40 444**
ACTIF NET				
CP 1 - Capital	CP 1		**6 592 920**	**8 794 040**
a - Capital			12 512 500	12 512 500
b- Sommes non distribuables de l'exercice			(5 919 580)	(3 718 460)
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2		**22 119**	**198 045**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs			198 046	353 846
b- Sommes distribuables de l'exercice			(175 927)	(155 801)
ACTIF NET			**6 615 039**	**8 992 085**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			**6 649 500**	**9 032 529**

ANNEXE 2
ETATS DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	31-12-23	31-12-22
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	**PR 1**	**130 547**	**141 165**
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		130 547	141 165
PR 2 - Revenus des placements monétaires	**PR 2**	7 543	26 499
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**138 089**	**167 664**
CH 1 - Charges de gestion des placements	**CH 1**	303 112	303 110
REVENU NET DES PLACEMENTS		**(165 023)**	**(135 446)**
PR 3 - Autres produits		(0)	(0)
CH 2 - Autres charges	**CH 2**	10 905	20 355
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(175 927)**	**(155 801)**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**(175 927)**	**(155 801)**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(6 209 702)	(4 000 495)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**(6 385 629)**	**(4 156 296)**

ANNEXE 3

Etats de variation de l'actif net

Exercices clos le 31 décembre 2023

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	31-12-23	12/31/2022
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		**(6 385 629)**	**(4 156 296)**
a - Résultat d'exploitation		(175 927)	(155 801)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(6 209 702)	(4 000 495)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d - Frais de négociation de titres		0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES			
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		**0**	**0**
a- Souscriptions libérées		**0**	**0**
Capital		**0**	**0**
a-1 Souscriptions libérées Part A		0	0
a-2 Souscriptions libérées Part B		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		**0**	**0**
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		**(6 385 629)**	**(4 156 296)**
AN 4 - ACTIF NET			
a- en début d'exercice		8 992 086	13 148 381
b- en fin d'exercice		6 615 039	8 992 085
c- Fraction d'actif distribué courant 2021		12 500 000	12 500 000
d- Actif net corrigé		19 115 039	21 492 086
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)			
PART A Souscrits et libérées			
a- en début d'exercice		25 000	25 000
b- en fin d'exercice		25 000	25 000
PART B Souscrits			
a- en début d'exercice		125	125
b- en fin d'exercice		125	125
VALEUR LIQUIDATIVE PART A		**764,602**	**859,683**
VALEUR LIQUIDATIVE PART B		0,000	0,000
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		**-11,060%**	**-16,205%**

1 – PRESENTATION DU FCPR SWING

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.
Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.
Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.
Les souscriptions dans le fonds ont été clôturées avec un montant de 25 012 500 DT, divisé en 25 000 parts A de 1 000 DT chacune et en 125 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.
En 2021, deux opérations de rachat de parts A ont été effectuées pour un montant global de 12 500 000 DT représentant 12 500 parts A de 1000 DT chacune.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.
Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.
Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.
Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.
La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.
Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2023, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.
Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.
La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

5. La valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée comme suit :
Actif net corrigé (y compris la fraction d'actif distribué courant 2021) / nombre total de parts émises.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Total au 31.12.2023	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins-value latente	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote							
EXCEL FISH S.A (a)	1 500 000	150 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	17,75%
MITIGAN (c)	650 025	5 710	650 025	(130 412)	519 613	7,86%	16,67%
SILIREND (d)	1 500 000	150 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	24,97%
COTUPLAST (e)	3 000 016	57 604	3 000 016	(3 000 016)	0	0,00%	31,58%
SOPRACO	3 000 029	112 800	3 000 029	(2 250 022)	750 007	11,34%	66,67%
ENOVA ROBOTICS	2 733 645	65	2 733 645	0	2 733 645	41,32%	18,21%
Tunisia Fresh season	3 500 000	3 500 000	3 500 000	(2 617 780)	882 220	13,34%	24,98%
MITIGAN CIB	100	1	100	25	125	0,00%	0,00%
VALOFISH	25	5	25	0	25	0,00%	0,00%
SPTK	100 000	10 000	100 000	0	100 000	1,51%	1,54%
STIP	450 000	405 405	450 000	(450 000)	(0)	0,00%	3,76%
Sous-total	**16 433 840**		**16 433 840**	**(11 448 205)**	**4 985 635**		
Autres valeurs, avances en comptes courants associées							
MITIGAN (c)	650 025		650 025	164 166	814 191	12,31%	
SOPRACO	450 000		450 000		450 000	6,80%	
Sous-total	**1 100 025**		**1 100 025**	**164 166**	**1 264 191**		
Total	**17 533 865**		**17 533 865**	**(11 284 039)**	**6 249 826**		

(a) Les titres EXCEL FISH sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(b) Les titres MITIGAN sont valorisés à la valeur mathématique des titres.

(c) Titres SILIREND sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(d) Les titres COTUPLAST sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(e) Les titres SOPRACO sont valorisés à la valeur mathématique des titres.

(f) Les titres Tunisia Fresh Season sont valorisés à la valeur mathématique des titres.

(g) Les titres STIP sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

Les autres sociétés ont été valorisées au coût d'investissement

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-23	31-12-22
Placements monétaires	0	300 000
Disponibilités	19 596	20 326
Total	**19 596**	**320 326**

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 19 596 DT.

Désignation	31-12-23	31-12-22
AMEN BANK	19 596	20 326
Total	**19 596**	**20 326**

AC 3 - Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-23	31-12-22
Intérêts à recevoir	319 452	200 630
Total	**319 452**	**200 630**

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-23	31-12-22
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	60 627	60 627
Total	**60 627**	**60 627**

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-23	31-12-22
Rémunération du dépositaire à payer	23 890	11 945
Total	**23 890**	**11 945**

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-23	31-12-22
Honoraires du commissaire aux comptes	9 550	18 781
Redevance CMF	795	1 004
Retenue à la source à payer	0	254
CAPSA Capital Partners	225	8 448
Charges à payer	0	10
Total	**10 570**	**28 497**

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1 er janvier 2023 au 31 décembre 2023, se détaillent comme suit :

Désignation	31-12-23
Capital libérée au 31 Décembre 2022	**8 794 040**
Montant Parts A souscrites	25 000 000
Nombre de parts A souscrites	25 000
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	25 000
Nombre de parts B souscrites	125
Nombre de porteurs de parts B	4
Souscriptions Libérées	
Montant Parts A *libérées*	***0***
Nombre de parts A libérées	0
Nombre de porteurs de parts A	0
Montant Part B *libérées*	***0***
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
Rachats	**0**
Autres mouvements	**(2 201 120)**
Frais de négociation	
Différences d'estimation (+/-)	(2 201 120)
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	
Droit de sortie	
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	
Capital au 31 décembre 2023	**6 592 921**
Nombre de parts A émises	25 000
Nombre de parts B émises	125
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	4
Taux de rendement annuel	**-11,051%**

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 130 547 DT au 31/12/2023, se détaille comme suit :

Désignations	31-12-23	31-12-22
Jetons de présence	5 024	4 000
Revenus des comptes courants associés	124 020	137 165
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	1 503	0
Total	**130 547**	**141 165**

PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 7 542 DT au 31/12/2023, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20% :

Désignations	31-12-23	31-12-22
Intérêts sur placement en compte à terme	4 366	24 593
Intérêts compte ISTITHMAR	2 408	0
Intérêts sur dépôt a vu	768	1 906
Total	**7 542**	**26 499**

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING. Le total de ces charges se détaille, au 31 décembre 2023, comme suit :

Désignation	31-12-23	31-12-22
Rémunération du gestionnaire	291 166	291 164
Rémunération du dépositaire	11 945	11 945
Total	**303 111**	**303 109**

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, se détaille comme suit

Désignation	31-12-23	31-12-22
Honoraires du commissaire aux comptes	9 711	18 780
Redevance CMF	691	622
Autres frais	503	953
Total	**10 905**	**20 355**

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31-12-23	31-12-22
Revenus des placements	6	7
Charges de gestion des placements	12	12
Revenus nets des placements	**(7)**	**(5)**
Autres produits		
Autres charges	0	1
Résultat d'exploitation (1)	**(7)**	**(6)**
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	**(7)**	**(6)**
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(248)	(160)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	**(248)**	**(160)**
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	**(255)**	**(166)**
Résultat non distribuable de l'exercice	**(237)**	**(149)**
Régularisation du résultat non distribuable	**0**	**0**
Sommes non distribuables de l'exercice	**(237)**	**(149)**
Distribution de dividende	**0**	**0**
Valeur liquidative	**764,679**	**859,683**

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
-S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR SWING.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l 'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeures si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1%H T du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excèdent, en cas de dépassement de ce montant.

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 18 mars 2024
MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE « FCPR SWING 2 »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque **« SWING 2 »** qui comprennent le bilan au **31 décembre 2023**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **30 613 187 DT** et une valeur liquidative égale à **1 013,543 DT** par part.
A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque **« SWING 2 »** au **31 décembre 2023**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque **« SWING 2 »** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

FMBZ KPMG Tunisie, Société anonyme, de droit tunisien, membre tunisien de l'organisation mondiale KPMG, constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Capital social : 900 000 DTN
Matricule fiscal : 810663 T/A/M/000
Identifiant Unique RNE : 810663T

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.
En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :
Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.
Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** ».
A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2023.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR **SWING 2** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le Commissaire aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Mohamed HZAMI

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6,Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.:810663T/A/M/000 - RC.:B148992002
Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320

ANNEXE 1

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIF	Note	31-12-2023	31-12-2022
AC 1 - Portefeuille titre	**AC1**	**27 043 856**	**19 143 720**
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		22 443 856	16 793 720
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		**22 443 856**	**16 793 720**
Obligations et valeurs assimilées		3 600 000	2 350 000
Plus ou moins-values des obligations et valeurs assimilées		0	0
b - Obligations et valeurs assimilées		**3 600 000**	**2 350 000**
Autres valeurs		1 000 000	0
Plus ou moins-values des autres valeurs		0	0
c - Autres valeurs		**1 000 000**	**0**
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	**AC2**	**3 450 709**	**4 174 199**
a - Placements monétaires		3 000 000	3 500 000
b - Disponibilités		450 709	674 199
AC 3 - Créances d'exploitation	**AC3**	118 622	78 504
AC 4 - Autres actifs	**AC4**	0	0
TOTAL ACTIF		**30 613 187**	**23 396 424**
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	**PA1**	191 111	44 409
PA 2 - Autres créditeurs divers	**PA2**	15 800	42 914
TOTAL PASSIF		**206 911**	**87 324**
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	**CP 1**	**30 003 000**	**23 203 000**
a - Capital		30 003 000	23 203 000
b- Sommes non distribuables de l'exercice			0
CP 2 - Sommes distribuables	**CP 2**	**403 276**	**106 100**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		106 100	(241 250)
b- Sommes distribuables de l'exercice		297 176	347 351
ACTIF NET		**30 406 276**	**23 309 100**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**30 613 187**	**23 396 424**

ANNEXE 2
ETATS DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	31-12-2023	31-12-2022
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	**PR 1**	**692 518**	**38 647**
a- Dividendes		691 624	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		678	0
c - Revenus des autres valeurs		216	38 647
PR 2 - Revenus des placements monétaires	**PR 2**	304 576	914 541
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**997 094**	**953 189**
CH 1 - Charges de gestion des placements	**CH 1**	679 784	552 105
REVENU NET DES PLACEMENTS		**317 310**	**401 084**
PR 3 - Autres produits		(7)	0
CH 2 - Autres charges	**CH 2**	20 141	53 733
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**297 176**	**347 351**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**297 176**	**347 351**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**297 176**	**347 351**

ANNEXE 3

Etats de variation de l'actif net

Exercices clos le 31 décembre 2023

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	31-12-2023	31-12-2022
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		**297 176**	**347 351**
a - Résultat d'exploitation		297 176	347 351
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres			0
d - Frais de négociation de titres			0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES			0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		**30 003 000**	**16 453 000**
a- Souscriptions libérées		**30 003 000**	**16 453 000**
Capital		**30 003 000**	**16 453 000**
a-1 Souscriptions libérées Part A		30 000 000	16 450 000
a-2 Souscriptions libérées Part B		3 000	3 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		**0**	**0**
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		**30 300 176**	**16 800 351**
AN 4 - ACTIF NET			
a- en début d'exercice		23 309 100	6 508 750
b- en fin d'exercice		30 406 276	23 309 100
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)			
PART A Souscrits et libérées			
a- en début d'exercice		23 200	6 750
b- en fin d'exercice		30 000	23 200
PART B Souscrits			
a- en début d'exercice		300	0
b- en fin d'exercice		300	300
VALEUR LIQUIDATIVE PART A		**1 013,543**	**1 004,703**
VALEUR LIQUIDATIVE PART B		0	0
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		**0,880%**	**4,194%**

1 – PRESENTATION DU FCPR SWING 2

FCPR SWING 2 est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.
Le Fonds a été créé en septembre 2019 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.
Le montant projeté du fonds a été fixé à trente million et trois mille 30 003 000 DT, divisé en 30 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 300 parts B d'un montant nominal de 10 DT chacune.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS
ATTIJARI BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR « **SWING 2** ».
L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR « **SWING 2** » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 6 du prospectus d'émission du fonds, Le premier exercice comptable commencera à courir à compter de la date de constitution du Fonds, pour s'achever le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le fonds a été constitué.
La durée de l'exercice comptable sera ensuite de douze mois. Il commencera le 1erJanvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.
Le dernier exercice se termine avec la liquidation du fonds.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.
Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.
Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.
La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.
Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2023, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.
Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.
La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins-value latente	Valeur au 31/12/2023	% actif net	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote						
AVIDEA	3 663	843 854	0	843 854	2,76%	17,22%
ISI DIGITAL	3 000	300 000	0	300 000	0,98%	28,04%
SOCIETE CARTHAGES INDUSTRIES	24 000	2 400 000	0	2 400 000	7,84%	50,00%
UNITED FOOD	200 000	2 000 000	0	2 000 000	6,53%	34,48%
ECO ENERGY BROTHERS	225 000	2 250 000	0	2 250 000	7,35%	63,22%
BK FOOD SA	30 821	4 499 866	0	4 499 866	14,70%	3,14%
BK FOOD INTERNATIONAL		3 500 000	0	3 500 000	11,43%	38,89%
VALOFISH TUNISIA	60 000	4 500 000	0	4 500 000	14,70%	7,25%
BE WIRELESS SOLUTIONS		1 750 000	0	1 750 000	5,72%	10,00%
Sous-total		**22 043 720**	**0**	**22 043 720**	**94,22%**	
Autres valeurs, avances en comptes courants associées						
BK FOOD INTERNATIONAL		1 000 000		1 000 000		
Sous-total		**1 000 000**	**0**	**1 000 000**	**3,27%**	
Titres des OPCVM						
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		400 136	0	400 136	1,31%	
Sous-total		**400 136**	**0**	**400 136**		
Obligations de sociétés et valeurs assimilées						
SOCIETE CARTHAGES INDUSTRIES		1 600 000	0	1 600 000	5,23%	
ECO ENERGY BROTHERS		750 000	0	750 000	2,45%	
BE WIRELESS SOLUTIONS		750 000	0	750 000	2,45%	
ISI DIGITAL		500 000	0	500 000	1,63%	
Sous-total		**3 600 000**	**0**	**3 600 000**	**0**	
Total		**27 043 856**	**0**	**27 043 856**	88,34%	

- Le portefeuille titres est valorisé au cout d'investissement.

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
a - Placements monétaires	3 000 000	3 500 000
b - Disponibilités	450 709	674 199
Total	**3 450 709**	**4 174 199**

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, correspond au solde bancaire du compte ATTIJARI BANK qui s'élève à 450 709 DT.

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
Attijari Bank	450 709	674 199
Total	**450 709**	**674 199**

AC 3 - Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
Intérêts à recevoir	118 622	78 504
Total	**118 622**	**78 504**

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
Rémunération du gestionnaire à payer	173 261	26 559
Rémunération du dépositaire à payer	17 850	17 850
Total	**191 111**	**44 409**

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
Honoraires du commissaire aux comptes	12 500	19 642
Redevance CMF	3 105	2 341
Agios	0	385
CAPSA Capital Partners	195	479
Autres créditeurs divers	0	5 060
Retenue à la source à payer	0	15 007
Total	**15 800**	**42 914**

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2023 au 31 décembre 2023, se détaillent comme suit :

Désignation	31-12-2023
Capital libérée au 31 Décembre 2022	**23 203 000**
Montant Parts A souscrites	30 000 000
Nombre de parts A souscrites	30 000
Nombre de porteurs de parts A	8
Montant Parts B souscrites	**3 000**
Nombre de parts B souscrites	300
Nombre de porteurs de parts B	6
Souscriptions Libérées	**6 800 000**
Montant Parts A libérées	6 800 000
Nombre de parts A libérées	6 800
Nombre de porteurs de parts A	8
Montant Part B libérées	**0**
Nombre de parts B	**0**
Nombre de porteurs de parts B	
Rachats effectués (En Nominal)	**0**
Autres mouvements	**0**
Frais de négociation	
Différences d'estimation (+/-)	0
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0
Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
Capital au 31 décembre 2023	**30 003 000**
Nombre de parts A émises	30 000 000
Nombre de parts B émises	3 000
Nombre de porteurs de parts A	8
Nombre de porteurs de parts B	6
Taux de rendement annuel	**0,880%**

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 38 647 DT au 31/12/2023, se détaille comme suit :

Désignations	31-12-2023	31-12-2022
Dividendes	691 624	0
Revenus des obligations valeurs assimilées	678	0
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	216	38 647
Total	**692 518**	**38 647**

PR 2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 304 576 DT au 31/12/2023, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20% :

Type de placement	31-12-2023	31-12-2022
Intérêts sur certificat de dépôt	63 966	178 108
Intérêts sur Pension Livrée	0	609 639
Intérêts sur Contrat ISTITHMAR	221 681	126 794
Intérêts créditeur Attijari	18 929	0
Total	**304 576**	**914 541**

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR « **SWING 2** ».
Le total de ces charges se détaille, au 31 décembre 2023, comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
Rémunération du gestionnaire	661 933	532 459
Rémunération du dépositaire	17 851	19 645
Total	**679 784**	**552 104**

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2023	31-12-2022
Honoraires du commissaire aux comptes	16 235	11 538
Redevance CMF	3 095	2 379
Honoraire due diligence	0	26 555
Autres frais	811	13 261
Total	**20 141**	**53 733**

NOTES SUR L'ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31-12-2023	31-12-2022
Revenus des placements	33	41
Charges de gestion des placements	23	24
Revenus nets des placements	**11**	**17**
Autres produits	(0)	0
Autres charges	1	2
Résultat d'exploitation (1)	**10**	**15**
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	**10**	**15**
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	**0**	**0**
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	**10**	**15**
Résultat non distribuable de l'exercice	**0**	**0**
Régularisation du résultat non distribuable	**(1)**	**0**
Sommes non distribuables de l'exercice	**0**	**0**
Distribution de dividende	**(1)**	**0**
Valeur liquidative	**1 013,543**	**1 004,703**

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR « **SWING 2** » est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- Le conseil pour l'identification et la réalisation des investissements de « **SWING 2** » et de ses désinvestissements,
- Le suivi des investissements et désinvestissements approuvés, y compris la représentation de « **SWING 2** » aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à sa gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.
- La représentation des porteurs de parts dans toute action en justice, tant en demande qu'en défense ainsi que pour tous les actes intéressant leurs droits et obligations

Le Gestionnaire agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de Parts et peut seul exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le portefeuille.

Les Honoraires dus au Gestionnaire, tout le long de la vie du fonds, lui sera versée à la fin de chaque trimestre.

Les Honoraires de gestion sus-indiqués seront de :

- 1.5 % HT annuellement du montant Souscrit et non investi ;
- 2 % HT annuellement du montant investi diminués des montants restitués aux Porteurs de Parts en cout historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

Les Honoraires de Gestion sont facturés par le Gestionnaire au Fonds à la fin de chaque trimestre calendaire, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires.

Toute rémunération servie au Gestionnaire, au titre du présent article, est définitivement acquise à son profit.

ATTIJARI BANK est le dépositaire des actifs de FCPR « **SWING 2** » en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- ✓ Assurer la conservation des actifs de « **SWING 2** » et ouvrir en son nom un compte espèces et un compte titre. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts. Le dépositaire procède également au contrôle des avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- ✓ Procéder au dépouillement des ordres et à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- ✓ S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimum et maximum de l'actif de « **SWING 2** ».
- ✓ Le Dépositaire peut également contrôler l'organisation et les procédures comptables de « **SWING 2** », ce contrôle se fait sur justificatifs présentés par le Gestionnaire et visés par le commissaire aux comptes.
- ✓ Contrôler l'inventaire de l'actif de « **SWING 2** » et délivrer une attestation de l'inventaire de « **SWING 2** » à la clôture de chaque exercice. En cas d'anomalies ou d'irrégularités

relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le Conseil du Marché Financier ainsi que le commissaire aux comptes.

- ✓ S'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise en application des articles 32 et 33 du règlement du CMF.
- ✓ S'assurer de l'existence de la déclaration écrite mentionnée à l'article 33 du règlement du CMF. En cas de manquement à ces dispositions, le Dépositaire en informe le CMF.
- ✓ Le Dépositaire doit accomplir toutes les missions et diligences en matière de dépositaire de FCPR.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1%H T du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT et supérieure à 15.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion du gestionnaire directement par le fonds et payés annuellement et à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements

Le fonds « **SWING 2** » prendra en charge les frais d'étude d'opportunités d'investissement et préinvestissement des sociétés cibles sur demande du comité d'investissement.
Dans le cadre de l'examen par le Comité d'Investissement des dossiers, le Gestionnaire lui facturera un montant maximal de 50.000 DT par année au titre des frais d'étude d'opportunités d'investissement, de désinvestissement et due diligences concernées et assumera l'excédent en cas de dépassement de ce montant.

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société **SICAV Axis Trésorerie** au 31Décembre 2023, qui font apparaitre un actif net de **30.514.699** dinars pour un capital de **29.088.559** dinars et une valeur liquidative égale à **111,737** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois :

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Les actifs de SICAV Axis Trésorerie, s'élevant au 31 Décembre 2023 à 30.589.363 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 29.836.034 dinars, soit 97,54% de valeurs mobilières

et de 735.662 dinars, soit 2,4% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.

Les emplois sous forme de titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 9,30% de l'actif net de SICAV Axis Trésorerie, dépassant, ainsi, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 31 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	**4.1.1**	**26 846 631**	**39 918 462**
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 836 749	2 309 642
Obligations et valeurs assimilées		24 009 882	37 608 820
Placements monétaires et disponibilités		**3 725 065**	**20 603 635**
Placements monétaires	**4.1.2**	2 989 403	14 002 342
Disponibilités		735 662	6 601 293
Autres Actifs	**4.1.4**	**17 668**	**85 497**
TOTAL ACTIF		**30 589 364**	**60 607 594**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	**4.1.5**	30 966	53 066
Autres créditeurs divers	**4.1.6**	43 699	42 560
TOTAL PASSIF		**74 665**	**95 626**
ACTIF NET			
Capital	**4.1.7**	**29 088 559**	**57 456 892**
Sommes distribuables		**1 426 140**	**3 055 077**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		168	295
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 425 972	3 054 782
ACTIF NET		**30 514 699**	**60 511 969**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**30 589 364**	**60 607 595**

ETAT DE RESUTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	**4.2.1**	**378 899**	**1 675 138**	**423 112**	**1 849 332**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		378 899	1 646 172	423 112	1 760 688
Dividendes		-	28 966	-	88 644
Revenus des placements monétaires	**4.2.2**	**83 566**	**774 626**	**599 817**	**2 149 268**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**462 465**	**2 449 764**	**1 022 928**	**3 998 599**
Charges de gestion des placements	**4.2.3**	(72 228)	(379 053)	(146 525)	(587 273)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**390 238**	**2 070 712**	**876 403**	**3 411 326**
Autres charges	**4.2.4**	(17 511)	(79 951)	(26 398)	(104 870)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**372 727**	**1 990 761**	**850 005**	**3 306 456**
Régularisation du résultat d'exploitation		(177 869)	(564 788)	(238 597)	(251 674)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**194 857**	**1 425 972**	**611 408**	**3 054 782**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		177 869	564 788	238 597	251 674
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(69 951)	29 796	119 069	302 200
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		174 065	380 300	1 771	40 831
Frais de négociation de titres		-	(119)	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		**476 840**	**2 400 737**	**970 845**	**3 649 487**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**476 839**	**2 400 737**	**970 845**	**3 649 487**
Résultat d'exploitation	372 726	1 990 761	850 005	3 306 456
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(69 951)	29 796	119 069	302 200
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	174 065	380 300	1 771	40 831
Frais de négociation de titres	-	(119)	-	-
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	**-**	**(1 026 966)**	**-**	**(2 467 968)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**(4 774 140)**	**(31 371 041)**	**(4 960 292)**	**3 504 822**
Souscriptions				
- Capital	6 512 880	67 739 867	29 505 481	115 694 350
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 971 398)	254 470	(1 973 530)	(8 263 616)
- Régularisation des sommes distribuables	192 225	2 743 029	1 247 731	4 515 618
Rachats				
- Capital	(11 840 456)	(96 426 949)	(33 979 190)	(103 230 939)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 702 729	(345 698)	1 725 567	(298 254)
- Régularisation des sommes distribuables	(370 120)	(5 335 760)	(1 486 352)	(4 912 337)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(4 297 300)**	**(29 997 269)**	**(3 989 447)**	**4 686 341**
ACTIF NET				
En début de période	34 812 000	60 511 969	64 501 416	55 825 628
En fin de période	30 514 700	30 514 700	60 511 969	60 511 969
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	316 366	545 392	590 239	507 977
En fin de période	273 094	273 094	545 392	545 392
VALEUR LIQUIDATIVE	**111,737**	**111,737**	**110,951**	**110,951**
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**6,13%**	**5,76%**	**6,07%**	**5,64%**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2023, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient une souche de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparait également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC.2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR.2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 26 846 631dinars au 31 Décembre 2023, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			**22 829 797**	**24 005 309**	**78,67%**	**1 175 512**
	Obligations			**10 437 046**	**10 824 351**	**35,47%**	**387 305**
	Emprunt national			**4 691 646**	4 859 828	**15,93%**	**168 182**
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT_2022_T1/CB_TF		10 000	1 000 000	1 055 790	3,46%	55 790
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT_2022_T2/CB_TF		10 000	1 000 000	1 040 986	3,41%	40 986
TNRGVSC8DE36	EMP NAT_2022_T3/CB_TF		10 000	1 000 000	1 021 518	3,35%	21 518
TN0JN6PVVH38	EMP NAT_2022_T3/CB_TV		5 000	500 000	511 669	1,68%	11 669
TN0008000838	EMP NAT_2021/B_5A_8.8%		10 000	1 000 000	1 035 104	3,39%	35 104
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF		20 133	191 264	194 359	0,64%	3 095
TN0008000515	EMP NAT 2014/C_10A_6,35%		32	382	402	0,00%	20
	Emprunts sociétés			**5 745 400**	**5 964 523**	**19,55%**	**219 123**
TN0003400330	AB_20A_21/05		3 000	75 000	77 582	0,25%	2 582
TN0003400355	AB09/B_15A_30/09		5 000	33 100	33 691	0,11%	591
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		7 000	93 030	95 228	0,31%	2 198
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		3 000	39 830	40 780	0,13%	950
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2		10 000	600 000	639 079	2,09%	39 079
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		15 000	600 000	638 257,00	2,09%	38 257

TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		1 000	40 000	42 550	0,14%	2 550
TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	200 000	206 243	0,68%	6 243
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA		5 000	500 000	535 786	1,76%	35 786
TN0001900844	BH09/B_15A_5,3%_31/12		5 000	38 000	38 004	0,13%	4
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 014 719	3,33%	14 719
TN0004201455	CIL 2018/1_5A_10,6%_17/01		1 500	30 000	32 433	0,11%	2 433
TN0002601029	STB08/2_16A_6,5%_18/02		10 000	125 000	130 645	0,43%	5 645
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11		5 000	500 000	504 148	1,65%	4 148
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4		5 000	400 000	425 005	1,39%	25 005
TNMCJHUZPRD0	TLF2023-2-5A-10.7%		5 000	500 000	500 000	1,64%	-
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	276 000	299 223	0,98%	23 223
TN0003900230	UIB09/1_15A_5,5%_17/07		38 000	251 560	256 641	0,84%	5 081
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07		3 000	90 000	91 933	0,30%	1 933
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C		2 700	81 000	82 740	0,27%	1 740
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011		5 600	222 880	226 877	0,74%	3 997
TN0003900388	UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2 500	50 000	52 959	0,17%	2 959
	Bons du trésor assimilables			**12 392 751**	**13 180 958**	**43,20%**	**788 207**
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	517 012	1,69%	33 012
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 701	0,17%	3 296
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		1 000	967 000	1 029 098	3,37%	62 098
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 400	2 325 600	2 469 535	8,09%	143 935
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		170	165 359	174 955	0,57%	9 596
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		389	370 134	406 932	1,33%	36 798
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		3 000	2 914 200	3 137 821	10,28%	223 621
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		132	118 140	132 182	0,43%	14 042
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		96	89 760	96 199	0,32%	6 439
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 715 635	3 854 277	12,63%	138 642
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027 (10 ans)		288	256 320	285 095	0,93%	28 775
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	78 195	0,26%	8 454
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		213	193 191	206 571	0,68%	13 380
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	70 880	79 293	0,26%	8 413
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	299 201	330 055	1,08%	30 854
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	305 185	332 037	1,09%	26 852
	Titres OPCVM	-		**2 445 768**	**2 836 749**	**9,30%**	**390 981**
TN5LPQ7WPQG8	FCP AAA	-	3 360	387 155	387 415	1,27%	260
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND		880	103 119	125 729	0,41%	22 610
TN0001600287	ATTIJARI OBLIG. SICAV		2 823	300 012	300 712	0,99%	700
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482	2 022 893	6,63%	367 411
	Produits Divers			**5 394**	**4 573**	**0,02%**	**-821**
	INT.INTERCALAIRE TLF 2023-2 07-01-2024			5 394	4 573	0,02%	-821
	TOTAL			**25 280 959**	**26 846 631**	**87,98%**	**1 565 672**
	Pourcentage par rapport à l'actif					**87,77%**	

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités :

Cette rubrique présente un solde de 2 989 403 au 31 Décembre 2023, réparti comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		**2 986 754**	**2 989 403**	**9,80%**	**2 649**
TNFOSIJUHNB2	CDSATTSB3MDT9.99%20J17012024		2 986 754	2 989 403	9,80%	**2 649**
	Total		**2 986 754**	**2 989 403**	**9,80%**	**2 649**
	Pourcentage par rapport à l'actif				**9,77%**	

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2023, le ratio susvisé s'élève à 2,40%.

4.1.3. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable de 29 331 458 DT, soit 95,89% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	4 859 827	13 180 957			**18 040 784**	**58,98%**
AB	886 359				**886 359**	**2,90%**
ATB	680 808				**680 808**	**2,23%**
ATL	742 029				**742 029**	**2,43%**
BH	1 052 723				**1 052 723**	**3,44%**
CIL	32 432				**32 432**	**0,11%**
STB	1 059 798				**1 059 798**	**3,46%**
TLF	299 223				**299 223**	**0,98%**
UIB	711 150				**711 150**	**2,32%**
ATTIJARI OBLIGATAIRE			300 712		**300 712**	**0,98%**
MCP SAFE FUND			125 729		**125 729**	**0,41%**
SICAV PATRIMOINE			2 022 893		**2 022 893**	**6,61%**
FCP AAA			387 415		**387 415**	**1,27%**
TSB				2 989 403	**2 989 403**	**9,77%**
Total	**10 324 349**	**13 180 957**	**2 836 749**	**2 989 403**	**29 331 458**	**95,89%**

4.1.4. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 17 668 DT contre 85 497 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	17 685	44 235
Retenue à la source sur BTA	(17)	41 261
Total	**17 668**	**85 497**

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 30 966 DT contre 53 066 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du dépositaire	5 999	5 999
Rémunération du gestionnaire	24 967	47 067
Total	**30 966**	**53 066**

4.1.6. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 43 699 DT contre 42 560 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Commissaire aux comptes	16 874	15 974
État retenue à la source	14 116	7 397
CMF	3 095	5 550
Jetons de présence	5 000	5 003
Publications	3 637	7 964
TCL	956	625
Autres créditeurs divers	21	47
Total	**43 699**	**42 560**

4.1.7. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2023	
Montant	33 580 689
Nombre de titres	316 366
Nombre d'actionnaires	462
Souscriptions réalisées	
Montant	6 512 880
Nombre de titres émis	42 706
Nombre d'actionnaires nouveaux	10
Rachats effectués	
Montant	(11 840 456)
Nombre de titres rachetés	85 978
Nombre d'actionnaires sortants	21
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(69 951)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	174 065
Régularisation des sommes non distribuables	731 332
Frais de négociation de titres	-
Capital au 31-12-2023	
Montant	29 088 559
Nombre de titres	273 094
Nombre d'actionnaires	451

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 1 675 138 DT contre 1 849 332 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des obligations et titres				
Revenus des BTA	191 117	947 134	301 840	1 132 169
Revenus des obligations	187 782	699 038	121 272	628 519
Revenus des titres OPCVM				
Dividendes	-	28 966	-	88 644
Total	**378 899**	**1 675 138**	**423 112**	**1 849 332**

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 774 626 dinars contre 2 149 268 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des certificats de dépôt	2 649	30 952	13 926	112 250
Revenus compte courant rémunéré	61 578	174 647	49 785	172 659
Revenus des prises en pension	19 339	569 027	536 105	1 864 358
Total	**83 566**	**774 626**	**599 817**	**2 149 268**

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 379 053 dinars contre 578 273 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	70 728	373 103	145 025	581 323
Rémunération du dépositaire	1 500	5 950	1 500	5 950
Total	**72 228**	**379 053**	**146 525**	**587 273**

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 79 951 DT contre 104 870 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du commissaire aux comptes	5 060	20 075	5 060	20 075
Redevances du CMF	7 859	41 456	16 113	64 591
TCL	1 005	5 477	2 097	7 953
Frais de publicité	1 748	6 935	1 748	6 935
Charges diverses	1 839	6 008	1 380	5 316
Total	**17 511**	**79 951**	**26 398**	**104 870**

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion et calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.